



## DECISION DU MAIRE

n° 2021/11

**Objet : Aide à la Numérotation des Voies**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

**Considérant** que la commune dispose d'un système d'adressage défaillant eu égard à l'absence ou à l'incohérence de numéros de voirie,

**Considérant** que cet état de fait nuit à la bonne distribution des courriers et colis ainsi qu'à l'organisation des services publics (ramassage ordures ménagères, recensement de la population...) et d'urgences (pompiers, S.M.U.R...).

### DECIDE

**Article 1 :** De conventionner avec La Poste afin de réaliser un plan d'adressage pour fiabiliser les adresses sur la commune.

**Article 2 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 24 février 2021

Acte rendu exécutoire après  
publication en date du

Le Maire,



Vincent GOYET.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20210224-DEC2021-11-CC  
Date de télétransmission : 26/02/2021  
Date de réception préfecture : 26/02/2021

**DETAIL DES PRESTATIONS**

**Prestation N°1 - ADN**

N° de Contrat : D-758181-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

Description de la prestation

Code INSEE : 13098  
 Libellé de la commune : Saint-Mitre-les-Remparts  
 Nom du Maire en qualité de représentant de la commune : VINCENT GOYET  
 Date de début du contrat : 01/04/2021  
 Libellé Etablissement Courrier : MARTIGUES PDC1  
 Nom du directeur de l'établissement Courrier en qualité de représentant La Poste : KARINE GUERNUT  
 La Poste élit domicile à l'adresse suivante : BOULEVARD HELENE FOURNIER 13696 MARTIGUES CEDEX

Etablissement	Adresse
MARTIGUES PDC1	3 BOULEVARD HELENE FOURNIER 13500 MARTIGUES FRANCE

Audit et Conseil

Date d'effet donnée à titre indicatif : 01/04/2021  
 Date de fin provisoire donnée à titre indicatif : 31/05/2021

Réalisation

Date d'effet donnée à titre indicatif : 01/06/2021  
 Date de fin provisoire donnée à titre indicatif : 31/03/2022

Montants

Descriptif	Quantité	Tarif unitaire H.T. / Net	Montant H.T. / Net	T.V.A.	Montant T.T.C.
AUDIT ET CONSEIL	1	1 680,00 €	1 680,00 €	336,00 €	2 016,00 €
REALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE	1	3 600,00 €	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €
Modèle de courrier Amont modifiable	1	45,00 €	45,00 €	9,00 €	54,00 €
Animations de réunions citoyennes (en présentiel) + support de présentation	1	500,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €
RAPPORT METHODOLOGIQUE	1	990,00 €	990,00 €	198,00 €	1 188,00 €
FIN DE PRESTATION	1	330,00 €	330,00 €	66,00 €	396,00 €

*T.V.A. appliquée selon le taux normal en vigueur*

Adresse de facturation

COMMUNE DE SAINT MITRE LES REMPARTS  
MAIRIE  
HOTEL DE VILLE  
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
13920 ST MITRE LES REMPARTS

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

Emis le 12 février 2021

**Ce document ne tient pas lieu de facture.**

Fait à ....., le .....

**Pour La Poste**

**Madame Jocelyne BOLIS**

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts le **26.FEV. 2021**

**Pour le contractant**

**COMMUNE DE SAINT MITRE LES REMPARTS**

**M. Vincent GOYET**

**Qualité : maire 2020**

**Mention "lu et approuvé"**

**Nom, qualité, signature et cachet**



*V. Goyet*

**ECOLOGIC**

Priorité neutralité carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone

